

Initiative populaire fédérale «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 5 novembre 2012 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 121 214 signatures déposées, 120 161 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: PDC suisse, comité d'initiative «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage», Klaraweg 6, case postale 5835, 3001 Berne.

18 décembre 2012

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2011 3573

Initiative populaire fédérale

«Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	12 038	60
Berne	6 408	124
Lucerne	15 954	47
Uri	1 463	2
Schwyz	2 967	7
Obwald	1 237	0
Nidwald	1 782	3
Glaris	600	5
Zoug	2 985	12
Fribourg	7 280	53
Soleure	5 040	63
Bâle-Ville	3 426	3
Bâle-Campagne	3 374	10
Schaffhouse	592	6
Appenzell Rhodes-Ext.	819	0
Appenzell Rhodes-Int.	419	3
Saint-Gall	8 981	74
Grisons	4 327	64
Argovie	12 079	74
Thurgovie	4 600	9
Tessin	5 615	184
Vaud	2 891	12
Valais	8 661	134
Neuchâtel	1 308	6
Genève	2 609	17
Jura	2 706	81
Suisse	120 161	1 053